



NOTE DE SYNTHÈSE N°5

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) CRÉÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NÎMES MÉTROPOLÉ ET LA COMMUNE DE POULX

RAPPORTEUR : Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il s'agit de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de la CLETC créée entre la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et la commune de Poulx.

Se portent candidats :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Nho GALLOIS	Patrice QUITTARD

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu, l'article 1609 nonies C IV et V du code général des Impôts,
Vu, l'arrêté préfectoral N° 2001-362-1 du 28 décembre 2001 portant création de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole,
Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres est chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'établissement public de coopération intercommunale,
Considérant que cette commission, créée par l'organe délibérant de l'EPCI, est composée de membres des conseils municipaux des communes membres, chaque commune disposant d'au-moins un représentant,
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge créée entre la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et ses communes membres,
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 25 Janvier 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DÉSIGNER** Nho GALLOIS comme titulaire et Patrice QUITTARD comme suppléant au sein de la CLETC.